

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont  
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER  
et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence  
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
partements, rue du Bac, 93.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 57 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.  
11 — 35 — — Direct-Mixte.  
5 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.

## Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 — — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront complétés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Des lettres d'Athènes en date du 24 au soir, rapportent ainsi les derniers événements :

« La nuit dernière, les nouvelles reçues des provinces ont déterminé un mouvement dans la capitale. Le peuple et la garnison s'étant réunis sur la place principale ont proclamé la déchéance de la dynastie. Le roi est arrivé dans la journée, ignorant tout ce qui se passait. Le corps diplomatique l'a supplié de ne pas débarquer et de partir. Il a répondu qu'il réfléchirait. Aujourd'hui le gouvernement provisoire a intimé l'ordre à leurs Majestés de quitter la frégate, ajoutant que, dans le cas contraire, il ne répondait plus de leur sûreté. Le roi et la reine se sont alors embarqués sur le navire anglais *Scylla*, qui les conduit à Venise. Bulgaris préside le gouvernement qui prend toujours le titre de : *Gouvernement du royaume hellénique*. Le nouveau ministère est ainsi composé :

MM. Manghina, finances; Zaimis, intérieur; Comondouros, justice; Deligiorgis, instruction; Nicolopoulos, cultes; Diamantopoulos, affaires étrangères; Mauromikalis, guerre; Califronas, marine.

On assure que l'assemblée nationale se réunira dans un mois. Tous les ministres des puissances étrangères restent à leur poste. Aucune collision n'a eu lieu; le peuple est armé, mais tranquille. — Havas.

## On lit dans la France :

Nous recevons de nos différentes sources d'informations les nouvelles suivantes.

Lorsque le roi et la reine arrivèrent dans la baie de Salamine, ils reçurent la visite des membres du corps diplomatique auxquels il déclarèrent que leur intention était de débarquer le lendemain au Pirée, et de se rendre immédiatement à Athènes, où ils comptaient, selon eux, de nombreux partisans.

Les ministres des puissances étrangères leur répondirent que le mouvement était tellement

organisé que leur démarche n'avait aucune chance de succès.

La reine, alors, cita les noms des personnes sur lesquelles elle croyait pouvoir d'autant mieux compter que le roi avait toujours été pour elles plein de bienveillance et de bonté.

On lui répondit que ces personnes étaient dans le mouvement, et que l'armée entière avait abandonné leur cause; on ajouta que si leurs Majestés venaient à Athènes, elles n'y seraient pas en sûreté, et qu'on aurait beaucoup de peine à protéger leur vie.

Ces observations et d'autres dépêches menaçantes qui leur furent adressées les engagèrent à renoncer à leur projet, et ils partirent.

Les représentants des puissances étrangères ont accueilli le nouveau gouvernement de fait, et ils sont entrés en relations avec lui. Le ministre des affaires étrangères leur a adressé une circulaire pour leur annoncer que la Grèce, usant de son droit, voulait se gouverner par elle-même, mais qu'elle ne ferait aucun acte de nature à inquiéter l'Europe et à compromettre sa tranquillité.

Cette déclaration était d'autant plus utile, qu'il régnait dans l'armée et dans les populations de la Grèce une grande animation.

Nous recevons, d'une source qui mérite toute confiance, les nouvelles suivantes d'Athènes et du Pirée; elles confirment la plupart des faits que nous avons publiés et nous en donnent quelques nouveaux pleins d'intérêt.

Il existe depuis longtemps, en Grèce, un parti nombreux très-hostile au roi et à la reine; ce parti a pris une grande importance à l'époque des derniers événements de l'Italie en s'alliant ouvertement avec les garibaldiens.

Cette alliance a été chaque jour en augmentant, et le but des efforts communs a été d'arriver à la déchéance du roi et de la reine. On espérait atteindre ce résultat lors de l'insurrection de Nauplie; mais l'action de plusieurs des grandes puissances, et notamment de l'Angleterre, a trompé, à cette époque, les espérances des héléno-garibaldiens.

Depuis, ils ont continué à poursuivre leur but; leurs chefs se sont constitués en comité permanent et ont établi partout des ramifications nombreuses qui ont permis de choisir le mois d'octobre pour la réalisation de leurs desseins.

On reconnut qu'il serait difficile de faire arriver le mouvement jusqu'à la capitale si le roi y restait, et on lui persuada qu'il était de son intérêt d'entreprendre un grand voyage, afin de se montrer aux populations. Il résista longtemps et pour le déterminer, on lui montra des rapports émanant des autorités locales et déclarant que les provinces le verraient avec un vif plaisir.

Le roi alors se décida. D'après l'itinéraire adopté, il devait visiter le Péloponèse et faire ensuite par terre le tour de la Grèce continentale. Son absence devait être de vingt jours; mais, au moment de prendre la mer, il abandonna la seconde partie du voyage pour ne réaliser que la première.

Il partit le 15 octobre avec la reine et annonça aux commandants des diverses stations navales, dont ils reçut la visite en passant au Pirée, qu'il reviendrait dans dix jours.

Après son départ, les dispositions relatives au mouvement qui se faisaient presque ouvertement, depuis le 1<sup>er</sup> octobre, furent activées, et le 16, M. Roufos, comme il en avait reçu la mission, leva à Patras l'étendard de la révolte. Ce fut le signal général.

On s'occupa de constituer le mouvement à Athènes. Le roi et la reine n'y avaient pas beaucoup de partisans, mais on s'attendait à ce que les fonctionnaires qui sont nombreux, défendraient leurs places, et pour éviter une lutte, on leur déclara qu'elles leur seraient conservées. Plusieurs exigèrent que cette déclaration leur fût faite par écrit.

On s'adressa de la même manière aux chefs de l'armée. L'un d'eux, le chef d'escadron d'artillerie, Papadiamandopoulos se mit à la tête de l'insurrection militaire. Il est aujourd'hui colonel. Tout étant prêt, on choisit le 22 pour agir.

## FLEURLETON.

## EDMÉE

(Suite.)

Deux jours après, vers dix heures du matin, M. Delapalme et son jeune commis partaient pour Anet, dans le but de visiter les nouvelles machines de la papeterie établie dans ce village, renommé par son vin, — « qui se laisse boire, » — et célèbre par le château qu'y fit construire Henri II, pour Diane de Poitiers.

Le même jour, vers midi, une jeune fille paraissant âgée d'environ seize ans, entra dans la cour de M. Delapalme.

Arrêtons-nous à la considérer, pendant qu'elle ferme la porte avec précaution et promène autour d'elle un regard timidement investigateur.

Elle porte un petit bonnet de linon, plat, dit à la *rasette*, fort en usage dans la Beauce, notamment aux environs de Dreux. Ajoutez à cela un casquin de siamoise, une jupe d'indienne à mille raies, et des gros souliers. Certes, le costume est peu avantageux. Mais lorsque l'œil, impressionné tout d'abord désagréablement par les dissonances de cette mise commune, vient à abstraire ces dehors rustiques et à ne plus considérer que celle qui porte cette misère, quel n'est pas son étonnement de rencontrer, sous cette coiffure insigni-

sante, une douce figure de vierge, de beaux yeux bleus et des cheveux admirables. L'examen continue et le casquin laisse deviner les belles lignes pures d'un corsage digne du ciseau grec; la jupe d'indienne est oubliée, pour deux jambes de duchesse, et les souliers? Ah! qu'on les oublie aussi facilement pour ne songer qu'aux deux petits pieds blancs qu'ils enserrent! Des gants de coton voilent les mains, mais comme on en devine la délicatesse, à travers le tissu commun.

Telle est cette jeune fille, considérée attentivement : une perle fine, dans une enveloppe grossière.

Ajoutons que la jeune arrivante porte au bras gauche un panier carré et tient à la main droite un parapluie de coton, avec l'anneau traditionnel.

Médor, qui vient de s'éveiller, aperçu la jeune fille, et se met à aboyer avec une force que l'on ne lui connaissait pas encore. Heureusement qu'une excellente chaîne de fer le retient à sa niche et l'empêche de joindre les voies de fait aux menaces.

Mais le petit cœur de la jeune paysanne n'en tremble pas moins de peur : un dièze dans l'ut de poitrine de Médor, et elle rebrousse chemin.

Par bonheur, la mère Marie était alors à donner à manger à ses lapins et aperçut la pauvre enfant. L'apercevoir et accourir au-devant d'elle, fut tout un pour la bonne vieille, qui avait les traditions de l'ancienne politesse, laquelle se traduisait en actes et non, comme celle d'aujourd'hui, en paroles.

— N'ayez pas peur, mon enfant, s'écria la mère Marie; il est enchaîné, et puis, chien qui aboie ne mord pas. D'ailleurs, je suis là.

— Ah! madame, j'ai eu bien peur...

— Pauvre mignonne, rassurez-vous.

— J'en tremble encore.

— Vilain Médor, va! Si j'étais près de toi, je l'ap prendrais à effrayer les jeunes filles. Il n'est pas si méchant qu'il en a l'air, allez; mais il s'ennuie tant à la chaîne, qu'il faut lui pardonner... Ces bêtes, c'est comme nous, sans comparaison; ça adore la liberté! Qu'est-ce qu'il y a pour votre service, mon enfant? que désirez-vous?

— Madame, je désirais parler...

— A. M. Delapalme, sans doute? Il est absent.

— Non.

— Faites excuse.

— Je désirerais parler à M. Planterose.

— Ah! je comprenais de travers; ça m'arrive souvent. M. Valentin, dites-vous... Vous connaissez M. Valentin?

— Oui, madame.

— Au fait, pourquoi ne le connaissez-vous pas? Il est bien permis de le connaître, ce cher monsieur... Pardonnez-moi mon sot étonnement.

— Oh! madame, vous n'avez rien dit de mal.

— C'est égal... Vous êtes sa payse, peut-être?

— Oui et plus encore.



Dans la matinée, des jeunes gens, des militaires, des paysans, des ouvriers, ayant à leur tête le commandant Papadiamandopoulos et formant une colonne d'environ 5,000 hommes, se rendirent sur la place de l'Université et proclamèrent à eux seuls la déchéance solennelle du roi et de sa dynastie.

Le 23 au matin, on afficha sur les murs d'Athènes la proclamation suivante, rédigée dans la soirée du 22 :

DÉCRET.

Les maux de la patrie ont cessé. Les provinces et la capitale s'étant entendues, y ont mis un terme. De la commune décision du peuple grec, il a été arrêté et décrété :

La déchéance du roi Othon.

La déchéance de la régence d'Amélie.

Il est composé un gouvernement provisoire de la manière qui suit, pour gouverner le royaume jusqu'à la réunion d'une assemblée nationale.

Dimitri Bulgari, président.

Constantin Kanaris.

Bénizelo Roufos.

Une assemblée nationale sera convoquée immédiatement pour rédiger une constitution et élire un roi.

Vive la nation ! Vive la patrie !

Athènes, le 10/22 octobre 1862.

Les membres du gouvernement provisoire se réunirent immédiatement. Un instant Kanaris manifesta l'intention de se retirer par suite de dissentiments politiques, mais on fit appel à son patriotisme, et il resta provisoirement.

Des lettres d'Athènes apportent la proclamation du président du gouvernement provisoire.

M. Bulgari, dont voici le sens :

La Grèce a renversé un système de gouvernement qui foula aux pieds la dignité nationale et le respect des lois. Le nouveau gouvernement conservera la forme monarchique constitutionnelle ; il professera une reconnaissance malétable pour les trois puissances protectrices et maintiendra des relations amicales avec les autres États. Une assemblée nationale sera convoquée sans délai.

On mande de Trieste, le 30 octobre (soir) Les nouvelles de Grèce annoncent que les travaux pour la réunion d'une Assemblée constituante sont poussés avec activité. La convocation est fixée aux premiers jours de novembre. Elle est appelée à choisir un nouveau monarque à l'exclusion d'un prince de la maison bavaroise.

Le gouvernement provisoire a adressé aux puissances protectrices une circulaire, l'exposant les droits de la nation et excluant toute tendance anarchique.

Le plus grand ordre règne à Athènes.

Athènes, le 31 octobre. Le gouvernement provisoire a reconnu les étudiants des universités et les autres citoyens s'organisent pour la garde de la capitale.

On a mis à la disposition des objets qui lui appartenait.

Havas.

Une dépêche de Munich, annonce que le roi et la reine de Grèce sont arrivés le 11 novembre

dans cette ville, où leurs Majestés ont reçu de la population un excellent accueil.

Le Times examine ce que pourra faire la France une fois en possession de la capitale du Mexique. L'Angleterre, s'étant retirée de l'expédition, ne peut plus avoir la prétention d'élever la voix, mais quoique désirant que le futur gouvernement du Mexique repose sur de meilleures bases que le despotisme et le fanatisme clérical, elle n'est nullement disposée à appuyer le parti méprisable qui leur des allées libérales.

Le Daily-News publie aussi un article sur les difficultés que rencontrera la France après la prise de Mexico.

Le comité garibaldien de Londres a présenté à lord Russell les résolutions du meeting de la Cité portant que l'Angleterre devrait employer tous les moyens possibles pour l'évacuation de Rome. Le ministre a répondu :

Les seuls moyens possibles sont des représentations amicales à la France. Le gouvernement britannique a déjà fait des représentations de ce genre, et il les renouvellera quand il le jugera nécessaire.

Le journal la Discussion, de Turin, publie un article intitulé : La tâche du gouvernement italien vis-à-vis de la Grèce.

L'auteur de cet article examine, les éventualités qui peuvent sortir de la question grecque, et dit que si les affaires de Grèce sont réglées dans un congrès diplomatique, l'Italie a le droit d'y prendre part conformément aux stipulations du traité de Paris.

Si une conflagration devait sortir de ces événements, ajoute la Discussion, la place d'Italie serait à côté de la France.

Cet journal termine en disant : si la nation grecque offrait la couronne à l'un des fils de notre roi, l'Italie devrait prendre conseil de ses intérêts en même temps que de ceux de la Grèce, louchant compte des conditions de la politique générale en Europe.

Le Moharçhid Nazionale confirme le bruit de l'envoi d'une note du gouvernement français en réponse à la circulaire du général Durando. Cette note n'indiquerait aucun changement dans la politique française, mais elle ouvrirait une voie nouvelle à des négociations sur la question romaine.

On assure que le ministre a nommé une commission d'enquête sur la situation de la marine.

Les journaux publient une lettre du clergé italien qui supplie le Pape d'abandonner le pouvoir temporel. Cette lettre est signée par 8,945 ecclésiastiques. Elle est suivie de quelques réflexions du Père Passaglia, sur le nombre et l'autorité morale des signataires.

Il est arrivé à Bâle, il y a quelques jours, des officiers de Garibaldi émigrés d'Italie. Ils ont tenu une réunion dans laquelle ils ont décidé qu'ils n'iraient pas en Amérique, la raison de ce changement de résolution paraît être dans des nouvelles d'Italie qui rendent probable leur re-

tour prochain et leur emploi dans leur pays. Par suite, une partie de ces officiers sont retournés à la frontière italienne pour faire connaître cette résolution à leurs compagnons qu'ils attendent encore. Il est probable que la révolution de Grèce est pour quelque chose dans cette détermination. — Havas.

Voici les nouvelles qui concernent Garibaldi. Le télégraphe dit qu'à son passage à Turin, M. Nélaton a déclaré que l'extraction de la balle pouvait s'opérer sans difficulté et qu'il croyait pouvoir répondre de la guérison.

Nos renseignements particuliers confirment le langage du célèbre docteur et vont plus loin. On nous assure en effet que, dès la première épreuve, M. Nélaton aurait trouvé la balle et qu'il a offert de l'extraire aussitôt sans difficulté. On n'a pas voulu, nous écrit-on, parce qu'on attend le docteur anglais (M. Partridge) dont les soins, il faut le reconnaître, n'ont jusqu'à présent abouti qu'à des résultats négatifs.

Nous devons mentionner aussi d'autres télégrammes annonçant que, parmi les dix sept médecins qui ont pris part à la consultation de Garibaldi, six se sont prononcés pour l'amputation. Les autres s'y sont opposés, insistant pour l'extraction de la balle. Les docteurs Nélaton et Partridge considèrent la blessure comme sans danger pour la vie du général. Toutefois, la balle n'a pu être extraite jusqu'à ce jour, à cause de l'état de faiblesse où se trouve le malade.

On mande des frontières polonaises (La France), la police, de nombreuses arrestations ont été opérées à Varsovie dans la classe ouvrière.

Le bruit court que l'empereur Alexandre doit arriver prochainement à Varsovie. — Havas.

Le 31 octobre, a eu lieu à Lucerne le vote sur la révision de la Constitution. 16,000 voix contre 11,000, ont rejeté la révision totale. Le résultat est donc favorable au parti libéral. — Havas.

On mande de Lisbonne, le 1. novembre. Le duc de Saldanha a été nommé ambassadeur de Portugal à Rome. — Le roi ne fera pas l'ouverture des chambres. — Une prorogation immédiate est probable. — Havas.

Un décret royal, dit un télégramme de Madrid, nomme le maréchal Concha, président du sénat. — Havas.

La chambre des députés autrichiens a discuté, le 30 octobre, la question de la banque nationale. Il a été décidé en principe que l'Etat ne participerait point aux profits de la banque, mais qu'il ne payerait aussi aucun intérêt pour l'avance de 80 millions que la banque doit lui faire.

Les divergences d'opinion qui s'étaient produites entre les deux chambres sur le projet de budget pour 1862, ont été généralement résolues dans le sens des décisions de la Chambre des députés. Les conclusions présentées à cet égard

— Sa cousine ? — Non, pas pour moi, mon enfant, c'est à elle que je suis attaché. — Sa sœur ? — Oui. — Ah ! madame, j'ai eu bien peur. — Quoi ! vous êtes sa sœur ? mais la sœur propre sœur, ce qui s'appelle sa sœur. — Oui, madame. — Ah ! mon Dieu, est-il possible ? Que je suis donc contente ! — Vous êtes bien bonne, madame. — Sa sœur ! Ah ! j'aperçois M. Delapalme. — Mademoiselle. — Mon Aimée ! mon Aimée ! C'est la sœur à M. Valentin... elle-même. — Deux minutes après, Aimée était auprès de la mère Marie et de Marguerite. — Soyez la bienvenue, mademoiselle, dit-elle à Marguerite, de sa plus douce voix. — Ah ! mademoiselle, je suis bien fatiguée de votre bon accueil. Pardonnez-moi, je n'ai pas mieux vous répondre ; mais je n'ai pas l'habitude de parler à des belles demoiselles comme vous. — Il est si tard, ma fille, mon Aimée n'est pas une de ces demoiselles fières dont on parle. Mon Aimée a de l'esprit comme un démon, c'est vrai, mais elle a encore plus de cœur et, avec elle, les jeunes filles timides sont bien vite à leur aise.

— C'est ma nourrice, mademoiselle, ne vous étonnez donc pas si elle me donne des qualités que je suis loin de posséder. — Je diète la vérité, mademoiselle. — Je vous crois, madame. — Je vous envoie une fois mademoiselle, pour juger tout de suite de son bon ou de son mal. — N'intimide donc pas mademoiselle, nourrice. — C'est vrai, je parle quelquefois trop. — Quelquefois ? Je te trouve modeste. — Allons, c'est bien, je me tais, pour l'écouter. — Je devine, mademoiselle, ce que vous désirez. — Voir mon frère, mademoiselle. — West absent pour le moment. — Absent ! — Il est parti avec mon père pour Anet. Ils sont allés visiter de nouvelles machines à vapeur, dont mon père se propose de faire emploi pour sa nouvelle papeterie. — Sa nouvelle ? Ciel ! — Vous ignoriez le malheur qui nous est arrivé ? — Je l'ignorais, mademoiselle. — Le tonnerre est tombé sur notre fabrique, dans la nuit de lundi à mardi, et a tout consumé. — Ah ! mon Dieu ! mon... Dieu ! — Qu'avez-vous ?

— Mon frère ! — Il est absent. — Ah ! mon frère est mort !... mon frère a péri dans l'incendie... et on veut me le cacher. — Mon enfant, revenez à vous... — Votre frère existe... Il ne lui est rien arrivé... Vous allez le revoir dans quelques heures. — Ah ! l'on me trompe... Mon frère est mort... Je ne le verrai plus jamais. Mon pauvre frère... — Croyez-moi, mademoiselle, je vous en conjure... Au nom du ciel... sur mon salut éternel, je vous jure que votre frère existe... Ah ! M. le curé ! c'est Dieu qui nous l'envoie... Venez, monsieur le curé, venez rassurer une pauvre enfant, qui croit que son frère a péri dans l'incendie. Cette jeune fille est la sœur de M. Plantérose ! Elle vient au pays pour le voir et elle se refuse à croire à son absence. — Ras-urez-vous, ma fille, votre frère existe. Je lui ai encore parlé ce matin. — Ah ! monsieur le curé, que vous me faites de bien ! — Et la pauvre enfant s'était jetée aux genoux du prêtre et couvrait ses mains de baisers et de larmes. Le digne pasteur la releva avec bonté et se dirigea vers les débris de la papeterie, qu'il venait visiter. — Marguerite s'adressant alors à M. Delapalme et à la mère Marie :



par la commission *ad hoc* ont été adoptées par la Chambre des députés. — Havas.

On mande de Francfort, le 30 octobre, soir. La souscription en faveur des députés prussiens, défendue en Prusse, se propage dans toute l'Allemagne. Des comités se sont formés à cet effet à Francfort, à Hambourg et dans le Hanovre.

Une grande quantité de journaux allemands et étrangers ont été arrêtés à Berlin. — Havas.

Les lettres de Constantinople du 22 portent qu'Omer-Pacha est rentré avec l'escadrille ottomane. Des honneurs extraordinaires lui ont été rendus. Toute la flotte a fait des salves en son honneur. Les matelots étaient sur les vergues. — Havas.

On lit dans le *Globe* de Londres du 30 octobre : Nos nouvelles de la Vera-Cruz sont du 1<sup>er</sup> octobre. Le général Forey a débarqué le 25 septembre, mais il avait été précédé de la proclamation remarquable ci-après :

Mexicains,  
L'Empereur Napoléon, en me confiant le commandement de la nouvelle armée qui va bientôt me suivre, m'a chargé de vous faire connaître ses véritables intentions.

Lorsqu'il y a quelques mois, l'Espagne, l'Angleterre et la France, subissant les mêmes nécessités, ont été amenées à se réunir pour la même cause, le gouvernement de l'Empereur n'envoya qu'un petit nombre de soldats, laissant à la nation la plus outragée la direction principale dans le redressement des griefs communs. Mais par une fatalité difficile à prévoir, les rôles ont été intervertis et la France est demeurée seule à défendre ce qu'elle croyait l'intérêt de tous. Cette nouvelle situation ne l'a pas fait reculer. Con vaincue de la justice de ses réclamations, forte de ses intentions favorables à la régénération du Mexique, elle a persévéré et persévera plus que jamais dans le but qu'elle s'est proposé.

Ce n'est pas au peuple mexicain que je viens faire la guerre, mais à une poignée d'hommes sans scrupule et sans conscience, qui ont foulé aux pieds le droit des gens, gouvernent par une terreur sanguinaire, et, pour se soutenir, n'ont pas honte de vendre par lambeaux le territoire de leur pays.

On a cherché à soulever contre nous le sentiment national, en voulant faire croire que nous arrivions pour imposer à notre gré un gouvernement au pays ; loin de là, le peuple mexicain, affranchi par nos armes, sera entièrement libre de choisir le gouvernement qui lui conviendra ; j'ai mission expresse de le lui déclarer.

Les hommes courageux qui sont venus se joindre à nous méritent notre protection spéciale ; mais, au nom de l'Empereur, je fais appel, sans distinction de parti, à tous ceux qui veulent l'indépendance de leur patrie et l'intégrité de son territoire. Il n'entre pas dans la politique de la France de se mêler, pour un avantage personnel, des querelles intestines des nations étrangères ; mais, lorsque, par des raisons légitimes,

elle est forcée d'intervenir, elle le fait dans l'intérêt du pays où son action s'exerce.

Souvenez-vous que partout où flotte son drapeau, en Amérique, comme en Europe, il représente la cause des peuples et de la civilisation.

Le général de division, sénateur, commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique,

Signé : FOREY.

Vera-Cruz, le 24 septembre 1862.

Une lettre de Vera-Cruz, en date du 27 septembre, contient ce qui suit :

Le général Forey a décrété qu'il ne reconnaît point le général Almonte comme chef suprême de la nation, titre qu'il s'est conféré lui-même, mais qu'il le reconnaît seulement comme un général de la république. En conséquence de cet acte important, il a ordonné et hier 26, son ordre a été exécuté, à savoir que les personnes dont suivent les noms reprendraient les fonctions qu'elles exerçaient encore, il y a peu de jours. Ce sont : Serrano et Marin, le premier, gouverneur civil ; le second, gouverneur militaire, dont les fonctions avaient été réunies dans les mains du général de division Adrian Wool, par décret du général Almonte.

La proclamation du nouveau chef et plénipotentiaire extraordinaire français et la première mesure qu'il a prise, manifestent un changement dans la politique premièrement adoptée à Orizaba. Le général Forey a entre ses mains tous les pouvoirs militaires et civils, attendu que, par décret du 6 juillet dernier, l'Empereur l'a nommé son ministre plénipotentiaire au Mexique ; de telle sorte qu'à lui seul appartient la solution des questions gouvernementales. En conformité des ordres de l'Empereur, M. de Saligny continuera de résider au Mexique avec la position de ministre ordinaire, dont les pouvoirs restent momentanément subordonnés à ceux d'un ambassadeur extraordinaire. (Correspondance Havas).

M. Nigra, ministre de S. M. le roi d'Italie, a adressé la lettre suivante au directeur de la France :

Monsieur le directeur,

Le journal la France contient, dans le numéro d'aujourd'hui, les mots suivants :

« Nous croyons savoir que M. Nigra vient d'expliquer à M. Drouyn de Lhuys le regret qu'éprouve le cabinet italien d'avoir adressé à la France la note circulaire du général Durando. »

J'ai l'honneur de vous faire connaître, monsieur, que cette nouvelle est entièrement controuvée.

Je m'adresse à votre obligeance pour vous prier, monsieur, de vouloir bien publier cette lettre dans le journal que vous dirigez, et je vous offre en même temps l'expression de ma considération très-distinguée.

NIGRA.

Leurs Majestés Impériales sont parties samedi dans l'après midi pour Compiègne. A leur retour, on dit que la cour habitera le palais de l'Élysée, délicieusement restauré.

— Depuis l'ordre donné, le 27 octobre, à tous les officiers de marine de revenir à leur poste, l'escadre de la Méditerranée continue activement ses préparatifs de départ, mais elle n'a pas encore reçu d'ordre à ce sujet.

— On écrit de Southampton, 31 octobre. Lord Palmerston, accompagné du capitaine Patey, est allé visiter, cette après-midi, le yacht *Jérôme-Napoléon*. Le premier ministre est parti ensuite pour aller voir la reine à Osborne.

Pour faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On assure que le gouvernement français a envoyé à Turin une note diplomatique au sujet des affaires de Rome.

Si nous sommes bien informés, cette note serait le point de départ, avec l'Italie, d'une négociation qui laisserait complètement en dehors la dépeche-circulaire du général Durando.

M. le comte de Massignac a été chargé de continuer la note de M. Drouyn de Lhuys au cabinet de Turin. (La France).

L'état de Garibaldi continue à s'améliorer.

Suivant l'Observer, les Grecs seraient disposés à choisir le prince Alfred pour roi. Les objections que cette candidature provoquerait de la part des puissances, pourraient être vaincues par la réunion des îles Ioniennes à la Grèce. Le prince Alfred refusera probablement l'offre des Grecs ; le prince Napoléon, ajoute l'Observer, deviendrait probablement alors leur candidat.

Canton, 25 septembre. — Un grand complot a été découvert. Les conspirateurs, qui sont les partisans des Taepings, devaient brûler la ville et massacrer les mandarins. Beaucoup d'arrestations ont été opérées. Havas.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION À VAPEUR SUR LES CANAUX.

Société en commandite.

Suivant acte passé devant M<sup>rs</sup> AUMONT-THÉVILLE, notaire à Paris.

MM. Eugène LACROIX fils, ingénieur-mécanicien, à Rouen ; JOLY, constructeur à Argenteuil (Seine-et-Oise).

A. N. GODEAUX, officier de la Légion d'Honneur, ancien secrétaire général de la préfecture de police ; Adolphe DAUBIGNY, ancien inspecteur de la navigation, l'un des principaux fondateurs de la Compagnie du tonnage de la Basse-Seine et de l'Oise, gérant.

1<sup>re</sup> émission de 2,000 actions de 500 francs.

50 fr. en souscrivant, 75 fr. après la répartition, 75 fr. contre la remise du titre négociable à la Bourse, et les 500 fr. restants, au fur et à mesure des besoins de la Société, et sur l'avis publié par le conseil de surveillance.

A Paris, chez MM. L. LAUZE et C<sup>ie</sup> banquiers, rue Cherubini, 4.

La souscription a été close le 31 octobre au soir, à Paris, et le sera le 10 novembre courant dans les départements. Pour plus de détails, voir notre numéro du 4<sup>er</sup> novembre.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 1<sup>er</sup> Novembre.

Revue politique de la semaine. — Questions politiques et littéraires. — Courrier de voyage. — Le journal d'Anne Rodway, nouvelle (suite). — Inauguration du service des paquebots de l'Indo-Chine, à Marseille. — Transport du général Garibaldi à la Spezzia. — Chronique littéraire. — Courses d'automne. — Chronique musicale. — Le Mexique (fin). — Le vice-amiral baron Le Marant de Kerdanje. — A travers l'Exposition de Londres. — Revue financière.

Gravures : Colonne élevée en l'honneur de la reine de Portugal, en face du théâtre de la Nation. — Arrivée de la reine de Portugal à Lisbonne. — Passage du cortège royal sous l'arc de triomphe de la place du commerce. — Arc de triomphe du Corpo-Santo, élevé par la municipalité de Lisbonne. — Le sénateur Bulgars, président du gouvernement provisoire de la Grèce. — Constantin Canaris, membre du gouvernement provisoire de la Grèce. — Départ de Marseille du premier paquebot de la navigation de

— Ah! mademoiselle... ah! madame... pardonnez-moi mes doutes injurieux...

— Vos craintes étaient bien naturelles, ma fille.

— Tout sœur, à votre place, mademoiselle...

— J'aime tant mon frère, mademoiselle... Et puis, il est si bon pour nous... si vous saviez.

— Oh! que j'aime à vous entendre parler ainsi!

— Et moi, donc! C'est-à-dire que je n'ai jamais rien oui de si touchant.

— Mais vous devez avoir besoin de manger?

— J'ai du pain dans mon panier, mademoiselle.

— Voilà de l'économie! Ça me rappelle mon jeune temps... quand j'allais en voyage...

— Du pain, c'est bon pour tromper la faim en route et se faire des amis parmi les petits oiseaux; mais maintenant que vous êtes arrivée, je ne vous laisserai pas manger votre pain.

— On m'a offert à déjeuner à la pension de mon frère, d'où je viens, chez M<sup>rs</sup> Jeanne.

— C'est ma nièce.

— Ah! madame, j'en suis bien aise.

— La Jeanne n'aura pas le plaisir de vous offrir à déjeuner; ce plaisir me revient de droit... N'est-ce pas, nounou?

— Oui, oui! Et il faut défendre ses droits.

— Vous allez déjeuner avec moi. Je suis justement seule, comme vous savez... Vous ne pouvez donc pas

me refuser.

Mademoiselle, j'accepte l'honneur que vous me faites... pour ne pas vous refuser...

— Voilà qui est gentil et sagement parler.

— Et les deux jeunes filles, suivies de la mère Marie, se dirigèrent du côté de la maison et prirent bientôt place à une petite table ronde, placée devant un feu clair et joyeux.

— Nourrice, un couvert, s'écria gaiement M<sup>rs</sup> Dela palme.

— Voilà, mon Aimée.

— Je vous dérange, mademoiselle...

— Enfant, pouvez-vous bien parler ainsi.

— Que vous êtes bonne!

Et les deux jeunes filles attaquèrent leur premier plat, qui se composait d'oefs à la coque.

C'était plaisir de voir la belle Edmée, une des plus riches héritières du département, s'occuper avec une douce sollicitude de la jeune paysanne, lui verser à boire, lui offrir ceci et cela, lui avancer un tapis pour ses pieds, raviver le feu à son intention, l'inviter à se rapprocher du foyer, lui prendre affectueusement les mains, pour voir si elle n'avait pas froid, pratiquant envers cette pauvre enfant l'hospitalité des aïeux, pour lesquels un hôte était un envoyé de Dieu.

(La suite au prochain numéro.)



l'Indo-Chine. — Transport du général Garibaldi à la Spezia (2 gravures). — Modes et costumes de 1862; au bord de la mer, par Bertall (7 gravures). — L'amiral Le Marant. — Exposition de Londres : coffres-forts de MM. Haffner frères. — Échecs. — Rébus.

**TAXE DE LA VIANDE.**

Par arrêté du Maire de Saumur, du 1<sup>er</sup> novembre 1862, le prix du kilogramme de viande 1<sup>re</sup> qualité, est fixé comme il suit :

Bœuf . . . . .	1 fr. 10 c.
Veau . . . . .	1 30
Mouton . . . . .	1 45

**TAXE DU PAIN du 1<sup>er</sup> Novembre.**

Première qualité.	
Les cinq hectogrammes . . . . .	18 c. 33 m.
Seconde qualité.	
Les cinq hectogrammes . . . . .	15 c. 83 m.
Troisième qualité.	
Les cinq hectogrammes . . . . .	13 c. 53 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres

communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

**Marché de Saumur du 31 Octobre.**

Froment (hec. de 77 k.) 1977	Huile de lin . . . . .	62 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 19 —	Paille hors barrière	28 66
Seigle . . . . . 12 —	Foin . . . . . id. . . . .	62 70
Orge . . . . . 12 —	Luzerne (les 730 k.)	58 50
Avoine (entrée) . . . . . 8 88	Graine de trèfle . . . . .	52 —
Fèves . . . . . 12 50	— de luzerne . . . . .	— —
Pois blancs . . . . . 22 —	— de colza . . . . .	— —
— rouges . . . . . 18 —	— de lin . . . . .	30 —
Cire jaune (30 kil) . 160 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ordin. 65 —	(l'hectolitre) . . . . .	— —
— de chenevis . . . . . 35 —	— cassées (30 k) . . . . .	— —

**COURS DES VINS (1).**

Coteaux de Saumur 1862 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	» à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Ordin., environs de Saumur, 1862, 1 <sup>re</sup> id.	1 <sup>re</sup> id.	110 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	100 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Saint-Léger et environs 1862 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	100 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	90 à »
Le Puy N.-Dame et environs, 1862, 1 <sup>re</sup> id.	1 <sup>re</sup> id.	90 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	80 à »
La Vienne, 1862 . . . . .		60 à 70

**ROUGES (3).**

Souzay et environs 1861 . . . . .		120 à 120
Champigny, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	230 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	123 à 140
Varrain, 1861 . . . . .		115 à 125
Bourgueil, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	130 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	140 à »
Restigny 1861 . . . . .		135 à »
Chinon, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	110 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	108 à »

**BOURSE DU 31 OCTOBRE.**

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 70 95  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 00

**BOURSE DU 3 NOVEMBRE.**

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 70 80  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE PASSEDOIT.**

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Baptiste Passedoit, mécanicien-constructeur, demeurant à la Croix-Verte, près Saumur, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 492 du Code de commerce, à se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs enregistrés, dans le délai de vingt jours, à MM. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, et Arnaudeau, négociant, demeurant aussi à Saumur, syndics de la faillite et à leur remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal de commerce. La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce le mercredi 3 décembre prochain, à midi. La remise des titres aux syndics de la faillite ne dispense pas d'y assister.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE LAMICHE.**

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 3 novembre 1862, le sieur François Lamiche, commerçant, demeurant à Doué-la-Fontaine, a été déclaré en état de faillite, dont le tribunal a fixé l'ouverture au 19 août dernier.

M. Jules Rottier, membre du tribunal, a été nommé juge-commissaire de la faillite, et M. Mangonéau, huissier à Doué, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

**A VENDRE**

Par balises et par lots,

Le dimanche 16 courant et les mardis et vendredis suivants, LA GRANDE COUPE

**DU BOIS DE POCÉ.**

On trouvera de bon bois de chauffage, de la brande (bruyère) et de l'ajonc pour les vignes.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, à Saumur. (538)

**A LOUER**

Présentement ou pour la Saint-Jean, UNE MAISON,

Située rue Royale, n° 7.

S'adresser à M. COTELLE. (539)

**A LOUER**

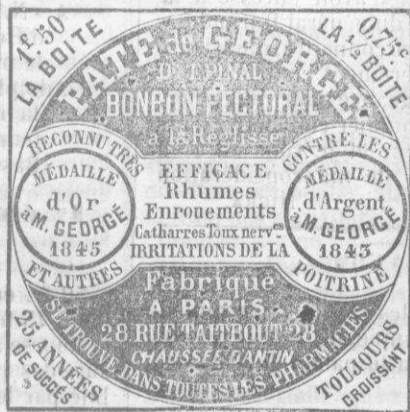
Pour la Saint-Jean 1863,

UNE MAISON, au Pont-Fouchard, occupée par M<sup>me</sup> Aubelle.

S'adresser à M<sup>me</sup> AUBELLE. (528)

**IMPRIMERIE.**

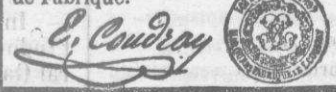
Les personnes qui désirent acquérir une imprimerie peuvent s'adresser à l'administration du Gutenberg, rue du Bac, 95, à Paris, la seule en rapport avec toute l'imprimerie de France, et qui possède sa confiance. Elles obtiendront tous les renseignements et les facilités désirables pour traiter.



**AVIS IMPORTANT**

**VINAIGRE E. COUDRAY A LA VIOLETTE**

Se méfier des nombreuses imitations vendues sous le titre de Vinaigre à la Violette et refuser comme entaché de faux tout Flacon non revêtu de ma Signature et de ma Marque de Fabrique.



**PATE PECTORALE DE REGNAULD AINE**

Rue Caumartin, 45, à Paris  
DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ L'A RENDUE POPULAIRE  
Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE  
Un Rapport officiel constate que elle ne contient pas d'opium. Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AINE.  
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué, demande un clerc.

ON DEMANDE une place de garde-particulier ou de garde de commune. S'adresser au bureau du journal.

**1,000 PROCÉDÉS INDUSTRIELS**

Formules, Recettes,

Dont l'exploitation de chacun d'eux peut devenir le point de départ d'une fortune particulière.

Métaux, alliages, aluminium, soudure, bronzage, argenture de toutes substances, dorure, galvanoplastie (procédés, appareils, baigns, etc.), photographie, gravure, autographie, héliographie, etc. — Blanchiment des tissus, nettoyage, teinture, dégraissage, etc. — Huiles (purification, décoloration), savons, lessives, essence, esprits, couleurs, vernis, glace artificielle. — Ciments, mastics, luts, colles, enduits hydrofuges, marbres artificiels, pierres

factices, moulage, incombustibilité des bois, imputation métabolisation des tissus, etc. — Pierres précieuses artificielles. — Produits nombreux de parfumerie. — Encres de toutes sortes, cirages, mordants, etc. — Eaux diverses, boissons économiques. — Procédés de tannage, d'embaumement, de désinfection. — Préparation facile, conservation, amélioration des vins, eaux-de-vie, liqueurs de toutes sortes. — Destruction des animaux et insectes nuisibles, etc.

**DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE SECRETS**

D'une application sûre et facile,

Présentant en outre les procédés de conservation des Substances alimentaires et des Boissons.

Un volume gr. in-8° à deux colonnes, Par le docteur ADOLPHE BENESTOR LUNEL.

5<sup>e</sup> EDITION.

Contenant 2,000 procédés.

PRIX : 10 FRANCS.

S'adresser au Bureau du Journal.

**M. GARREAU-MURAY,**

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

**CAFÉ DES GOURMETS**

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

**AVIS IMPORTANT.**

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1<sup>o</sup> vive et transparente coloration; 2<sup>o</sup> économie de moitié; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

**CHOCOLAT DES GOURMETS**

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

**TAPIOCA DES GOURMETS**

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons de notre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

FABRIQUE A ROUEN Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45

**EAU TONIQUE DE CHALMIN**

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon : 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (457)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,